

Séance Ordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue le 6 février 2023 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absent : M. Michel Duhème

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

2023-02-06-302

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h00.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-303

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.) ®
3. Approbation p.v. du 5 décembre 2022; (d.j.) ®
4. Approbation p.v. extraordinaire du 9 janvier 2023; (d.j.) ®
5. Approbation p.v. du 9 janvier 2023; (d.j.) ®
6. **Parole à l'assemblée;**
7. Approbation des factures; (d.j.) ®
8. Adoption du règlement de taxation no 502; ®
9. Adoption du règlement no 328-2022 relatifs aux quotes-parts MRC;
10. Demande d'aide financière Foire de Huntingdon; ®
11. Demande d'aide financière du Journal le Gleaner pour une plaque; ® **REPORTÉ**
12. Demande d'obtenir une carte de crédit à la directrice générale par intérim; ®
13. Plateforme de Gestion de Trésorerie (GTD) – paiement télévirement; ®
14. Demande de résolution pour délégation de pouvoir de négociation; ®
15. Demande de Global Payments; ®
16. Proposition d'acquérir « AccèsCité Territoire » pour l'inspecteur; ®
17. Proposition calendrier de vacances; ®
18. Proposition de soumission de gps télématique; ®
19. Proposition de soumission d'application de feuilles de temps; ®
20. Proposition de soumission d'installation caméra – voirie et administration; ®
21. Proposition de soumission de génératrice; ® **REPORTÉ**
22. Achat d'un amplificateur d'onde sur l'antenne de la mutuelle; ®
23. Entente intermunicipale – incendie; ®
24. Appuie de résolution Municipalité Ste-Barbe pour écocentre; ®
25. Congrès ADMQ pour le 14-15 et 16 juin 2023; ®
26. Formation « Tournée des régions » ADMQ le 24 février à Valleyfield ; ®
27. Réserve pour les élections; ®
28. Réserve pour camion voirie; ®
29. Réserve pour camion incendie; ®
30. Frais de kilométrage pour frais de déplacement selon Revenu Canada ; ®
31. AVIS DE MOTION; ®
32. Adoption du projet de règlement 503 – prévention des incendies ; ®
33. Varia...;
34. **Période de questions ;**
Fermeture de l'assemblée. ®

2023-02-06-304

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-02-06-305

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2023 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-02-06-306

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 JANVIER 2023

QU'une copie du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2023 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-02-06-307

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

QUE les comptes à payer des chèques no 9637 à 9673 au montant de 100 028.47 \$ et les salaires de janvier 2023 au montant de 29 868.39 \$ soient approuvés pour paiement.
ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-308

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR: Jean-Maurice Daoust

ATTENDU que suivant l'adoption du budget 2023 il y a lieu de déterminer, pour cet exercice, les taxes, tarifs et compensations qui seront exigés des contribuables pour les services dont ils bénéficient ;
CONSIDÉRANT QUE le budget de l'année 2023 s'élève à 2 093 171\$;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation totale des immeubles imposables, déposée le 27 octobre 2022, pour l'année 2023 est de 290 911 100\$;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a dûment été donné par le conseiller Monsieur Jean-Maurice Daoust lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 ;
CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé et présenté lors de la même séance;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que le règlement 502 ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale, ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2023, soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - Taxes foncières

Une taxe foncière générale sera imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité selon leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur.

Pour cet exercice, le conseil fixe le taux de la taxe foncière générale à 0.40\$/100 d'évaluation et l'inscription sera faite comme suit sur le compte de taxes :

Foncière générale	0.2476/100\$ d'évaluation
Foncière (M.R.C.)	0.0818/100\$ d'évaluation
Police (S.Q.)	0.0732/100\$ d'évaluation

ARTICLE 2 - Taxes de services

Les taxes de services applicables sont les suivantes :

AQUEDUC	\$ 383.00 / logement
ÉGOUTS	\$ 299.00 / logement
ORDURES	\$ 175.00 / logement
RECYCLAGE	\$ 70.00 / logement
LICENCE DE CHIEN	\$ 10.00 / licence

ARTICLE 3 - Échéance et versements

Les taxes foncières et de services imposées par les présentes sont payables annuellement en trois versements égaux lorsque le compte de taxes total est supérieur à 300\$.

Le premier versement est dû et exigible **le 20 mars 2023**

Le second versement est dû et exigible **le 20 juin 2023**

Le troisième versement est dû et exigible **le 20 septembre 2023**

Le compte de taxes peut être acquitté par chèque ou en argent comptant, au comptoir ou par la poste, ainsi que par Internet ou au comptoir auprès des institutions financières participantes.

ARTICLE 4 - Taxation complémentaire

Lors d'une taxation complémentaire résultant d'une modification au rôle d'évaluation, l'ensemble des taxes constituant le compte sera payable en deux versements lorsque le compte de taxes total est supérieur à 300\$.

Le premier versement est dû et exigible dans les trente jours qui suivent l'expédition du compte.

Le second versement est dû et exigible soixante jours après la date où le premier versement est exigible.

ARTICLE 5 - Compte au crédit

A moins d'avis contraire, tout crédit au compte est appliqué au prochain versement dû ou sur le solde impayé présent au compte. Sur demande, un remboursement par chèque dudit crédit peut être effectué.

ARTICLE 6 - Intérêts sur les arrérages

Toutes taxes dues, en vertu du présent règlement, qui demeurent impayés porteront intérêt au taux de 12% annuellement.

Si les intérêts sont inférieurs à 2\$, ils seront annulés afin de réduire les coûts supplémentaires pouvant être reliés au suivi de ceux-ci.

Le taux d'intérêt pourra être modifié par une résolution du Conseil.

ARTICLE 7 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-309

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

DON A LA SOCIÉTÉ AGRICOLE DE HUNTINGDON POUR LA FOIRE

QU'un don de 500\$ soit remis à la société agricole de Huntingdon pour la 195^e édition de la Foire de Huntingdon en tant que partenaire Argent.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-310

PROPOSÉ PAR: Jean-Maurice Daoust

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

AJOUT D'UNE CARTE DE CRÉDIT AU COMPTE CIBC

QU'une demande d'ajout d'une carte de crédit au nom de la directrice générale par intérim soit Madame Jacinthe Murphy.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-311

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

INSCRIPTION À LA GESTION DE TRÉSORERIE CIBC EN DIRECT (GTD)

QUE le programme de Gestion de trésorerie CIBC en direct (GTD) qui est un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec un accès sécurisé à un ensemble complet de produits, y compris de solides services de gestion des paiements de factures par virements;

QUE ce programme est essentiel pour l'implantation du service de télétransmission de la paie avec notre logiciel comptable PG;

POUR CES MOTIFS, il est recommandé d'adhérer au service GTD.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-312

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

DÉLÉGATION DE POUVOIR DE NÉGOCIATION – TRIBUNAL DU TRAVAIL

QUE la directrice générale par intérim, Madame Jacinthe Murphy, soit autorisée à représenter la municipalité au tribunal du travail lors de la médiation du 21 mars 2023, dans le dossier de l'employée 02-0034.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-313

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

PAIEMENT AVEC « GLOBAL PAYMENTS »

QUE plusieurs citoyen demande l'options de paiement par interac pour le paiement de leur compte de taxes ou facture;

QUE suite à une discussion auprès de notre représentant de la Banque CIBC;

QUE la recommandation de la Banque CIBC est la compagnie Global;

QUE nous ayons la possibilité de choisir entre deux machines soit un terminal physique au coût de 730 \$ ou un terminal qui se connecte au WIFI ou par carte SIM au coût de 1 075\$. La tarification sur les différentes cartes offertes débits/interac est au coût de 0.05\$.

POUR CES MOTIFS, que suite à la recommandation de la directrice générale par intérim, que nous opterons pour le terminal physique.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-314 – MIS EN ATTENTE

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

ACQUISITION ACCÈSCITÉ TERRITOIRE

QUE l'inspecteur a présentement un programme maison pour effectuer les permis et suivi de permis;

QUE trois licences sont nécessaires pour bien débuter ce projet soit : Dossier central, Gestion des données multimédias et Gestion des permis;

QUE des formations de demi-journée à distance au nombre de 4 sont proposées;

POUR CES MOTIFS, il est recommandé de faire l'acquisition de ces trois licences auprès du fournisseur PG Solutions.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-315

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

CALENDRIER DE VACANCES

QU'UN tableau Excel ait été fait pour tous les employés de la Municipalité afin que les vacances soient affichées à la mairie et au travaux public.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-316

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

INSTALLATION DE GPS – VÉHICULES VOIRIE

QUE des demandes de prix aient été demandées pour l'installation de GPS dans deux (2) véhicules de la voirie soit pour un Ford F-150 et un Chevrolet Silverado;

QUE GEOTAB qui est un modem qui est installé dans le tableau de diagnostic du véhicule. Il vient avec un harnais sous le tableau de bord et où le modem se connecte sur le harnais. Peut être installé par n'importe quel garagiste. Son coût est de 25\$/véhicule (modem) l'installation, frais de déplacement de 200 \$ et le forfait mensuel est de 16 \$;

QUE RAM TRACKING soit un dispositif qui peut être installé par la compagnie ou installé par nous-même. Les frais d'installation sont gratuits mais il y a des frais d'administration au coût de 150 \$ par commande et pour 12 mois 26 \$/mensuel, 36 mois 22\$/mensuel et 60 mois à 20\$/mensuel. Si changement de véhicule 190\$ pour remplacement d'équipement, le tout est en location;

QUE Geothentic est un système installé l'intérieur du véhicule, invisible et installé par Geothentic. Équipement Orca 4 au coût initial de 349 \$/unité plus frais d'installation de 150\$ par unité, frais de déplacement de 230\$ et un coût mensuel de 22\$;

POUR CES MOTIFS, que le choix fera suite à la recommandation de la directrice générale par intérim.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-317

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

ACQUISITION DE MOBILE PUNCH

QUE des demandes de prix aient été effectués auprès de fournisseur de plateforme web qui permet de gérer les horaires, les feuilles de temps et les absences.

QUE la compagnie Cangaroo nous a fait la proposition suivante : frais d'activation 1 000\$ et 175 \$ mensuel. Le module de base comprend : planification d'horaires, feuilles de temps, gestion des retards, horodateurs mobiles, rapports en temps réel, corrections automatisées, importation des employés via formulaire Excel et gestion des banques;

QUE la compagnie Mobile-Punch nous a fait la proposition suivante : aucun frais d'activation et le coût mensuel est de 55 \$ et 7 \$ par mois par employés additionnel. Les fonctions incluses sont : punch hors réseau (mobile), prise de photo de l'employé qui poinçonne (tablette), messagerie pour notes et photos, tous les rapports pdf et excel (feuilles de temps, par, bâtiments, 3 projets, employés, paie...), calendrier inclus pour quart de travail avec notifications, exportation des données et punches vers n'importe quel système de paie/comptable ainsi qu'un formulaire santé Covid-19.

POUR CES MOTIFS, que le choix fera suite à la recommandation de la directrice générale par intérim.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-318

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

CAMÉRA DE SURVEILLANCE

QUE des demandes de prix ont été effectués pour faire l'acquisition de caméra de surveillance à la mairie et à la voirie.

QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu;

QUE seul Sécurité Quenneville Inc. est venu faire une inspection des lieux, l'offre est celle-ci : VOIRIE 1 enregistreur numérique 8 canaux, 6 caméras, 6 supports, câblage et quincaillerie, main-d'œuvre au coût de 4 254.08 \$ taxes incluses, HÔTEL DE VILLE, un enregistreur numérique 4 canaux, 4 caméras, 4 supports extérieur, câblage et quincaillerie, main-d'œuvre au coût de 3 196.31 \$ taxes incluses;

QUE Sécurité & serrurier Clément a fait une proposition en ligne seulement, voici sa proposition : enregistreur numérique, 8 caméras série Storm, disque dur 3 téraoctets, bloc d'alimentation, caméras de type boule 5 mp hd, main d'œuvre, quincaillerie, filage, application pc et mobile inclus au coût de 3 862.54 taxes incluses;

POUR CES MOTIFS, que le choix fera suite à la recommandation de la directrice générale par intérim.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-319

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

AMPLIFICATEUR D'ONDE

QUE la demande d'achat d'amplificateur d'onde soit ajoutée à l'entente de la Mutuelle;
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-320

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE FOURNITURE D'UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – ENTRAIDE INCENDIE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE ST-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS, HOWICK, ST-LOUIS-DE-GONZAGUE, ST-STANISLAS-DE-KOSTKA, ORMSTOWN, FRANKLIN, HUNTINGDON ET HINCHINBROOKE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions;

CONSIDÉRANT QUE l'entente et les annexes font partie intégrante de cette résolution;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que, le maire Monsieur Pierre Poirier et la directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy, soient autorisées à signer l'entente intermunicipale en matière de fourniture d'un service de protection contre les incendies avec les municipalités de St-Étienne-de-Beauharnois, Howick, St-Louis-de-Gonzague, St-Stanislas-de-Kostka, Ormstown, Franklin, Huntingdon et Hinchinbrooke.
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-321

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ÉNONCÉ D'INTÉRÊT À L'ÉGARD DU PROJET DE L'ÉCOCENTRE SOUS-RÉGIONAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester et la Municipalité de Sainte-Barbe désirent présenter un projet de **l'Écocentre sous-régional de la Municipalité de Sainte-Barbe** dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godmanchester a pris connaissance des redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles qui seront ajustées à la hausse le 1^{er} janvier de chaque année et qu'à cet effet, il devient nécessaire qu'un écocentre soit implanté sur notre territoire ;

POUR CES MOTIFS, que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de la **Municipalité de Godmanchester** énonce son intérêt à participer au projet de **l'Écocentre sous-régional de la Municipalité de Sainte-Barbe** ;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil municipal nomme la **Municipalité de Sainte-Barbe** organisme responsable du projet.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-322

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

CONGRÈS ADMQ

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy a exprimé son désir d'approfondir ses connaissances dans le domaine municipal;

ATTENDU QUE le congrès de l'ADMQ aura lieu les 14-15 et 16 juin 2023 au Centre des Congrès de Québec;

POUR CES MOTIFS, de permettre à Jacinthe Murphy d'assister au Congrès de l'ADMQ. Les frais d'inscription sont de 566\$ plus taxes;

QUE les frais d'hébergement, les frais de déplacement et de repas soient couverts par la municipalité.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-323

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

FORMATION ADMQ

ATTENDU QUE l'ADMQ offre une formation intitulé Tournée des Zones 2023;

ATTENDU QUE cette formation se tiendra le 12 avril prochain à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim est intéressée à participer à cette formation;

POUR CES MOTIFS, que la directrice générale par intérim puisse participer à la formation offerte par l'ADMQ, que les frais d'inscription et les frais de déplacement soient couverts par la municipalité;

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-324

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-02-07-032 la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût, de la prochaine élection générale, est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 500\$.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-325

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à l'acquisition de véhicules pour le service de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit transférer annuellement au fonds les sommes prévues au budget afin qu'il soit suffisant, pour pourvoir au coût d'achat de véhicules pour le service de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil affecte à ce fonds un montant minimum de 75 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à l'acquisition de véhicules pour le service de la voirie un montant de 75 000 \$ pour l'exercice financier 2023;

POUR CES MOTIFS, que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉ – le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-326

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À L'ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LE SERVICE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à l'acquisition de véhicules pour le service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit effectuer annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, pour pourvoir au coût d'achat de véhicules pour le service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil affecte à ce fonds un montant minimum de 74 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à l'acquisition de véhicules pour le service d'incendie un montant de 74 000 \$ pour l'exercice financier 2023;

POUR CES MOTIFS, que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉ – le maire n'ayant pas voté

2023-02-06-327

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

TAUX DES ALLOCATIONS POUR FRAIS D'AUTOMOBILE POUR 2023

CONSIDÉRANT QUE le taux d'allocation pour les frais d'automobile pour les employés qui utilisent leur véhicule dans le cadre de leur travail, est ajusté par l'Agence du Revenu du Canada annuellement ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'ajuster le taux des allocations pour les frais d'automobile à 0.68\$/KM pour l'année 2023.

ADOPTÉ – le maire n'ayant pas voté

AVIS DE MOTION – Dépôt du projet de règlement 503 concernant la prévention des incendies

Avis de motion est par la présente donné, par monsieur Jean-Maurice Daoust, qu'un règlement pour la prévention des incendies sera soumis à ce Conseil pour adoption à une séance subséquente.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec le projet de règlement 503 est déposé.

AVIS DE MOTION – Dépôt du projet modifiant le règlement 486 concernant le déblai/remblai

Avis de motion est par la présente donné, par monsieur Jean-Maurice Daoust, qu'une modification au règlement 486 sur le déblai/remblai sera soumis à ce Conseil pour adoption à une séance subséquente.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec le projet de règlement 486 est déposé.

2023-02-06-328

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

Fermeture de l'assemblée à 19h30.

ADOPTÉ

Pierre Poirier
Maire

Jacinthe Murphy
Directrice par intérim

4506

— / —